

Les modalités d'accès:

- Contractualisation par le biais d'une convention tri-annuelle
- Engagement de plusieurs collectivités d'une même intercommunalité
- Volonté de réaliser des économies d'énergie sur du long terme
- Pour toutes les communes du département ne disposant d'aucun service similaire



Dispositif porté par Energ'Éthique 04 et soutenu par :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT



Coopérative locale d'Énergie durable

Nos missions



Développer localement la production d'**énergies renouvelables** financée par des **citoyens**



Accompagner pour la **maîtrise** et la **réduction** de la consommation d'énergie



Organiser la **solidarité énergétique** et réduire les situations de précarité

www.ener04.com

6 rue Lavoisier
ZI St Christophe
04000 Digne-les-Bains

cep@ener04.com

04 86 49 18 95

Le Conseil en Énergie Partagé



**Des économies d'énergies
pour les communes rurales
des Alpes de Haute-Provence**

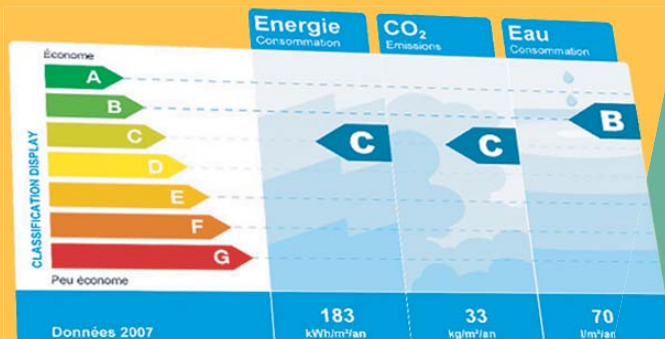
Les collectivités et l'énergie : un vrai casse-tête mais un enjeu essentiel

Un poste de dépenses important :

- > Des consommations mal maîtrisées (pertes dans la distribution, défaut d'isolation,...)
- > Des contrats de fourniture d'énergie peu optimisés
- > La fin des tarifs réglementés jaune et vert

L'énergie : une marge d'économie souvent significative

Energ'éthique 04 est là pour vous aider à gérer votre patrimoine!



Un conseil en énergie partagé pour les communes des Alpes de Haute-Provence

Energ'éthique 04 met à disposition un technicien spécialisé accompagnant dans la durée les collectivités adhérentes :

- > Inventaire du patrimoine de la commune (bâtiments et éclairage public)
- > Visite des bâtiments prioritaires et préconisations d'amélioration
- > Bilan des consommations et dépenses énergétiques communales des 3 dernières années
- > Optimisation des contrats de fourniture d'énergie
- > Études d'opportunité énergies renouvelables
- > Assistance pour les appels d'offre études et travaux

Prendre en compte l'énergie c'est :

- > Maîtriser ses dépenses énergétiques et prévenir les dérives
- > Valoriser son patrimoine et anticiper les évolutions réglementaires
- > Améliorer le cadre de travail des usagers des bâtiments
- > Répondre aux enjeux environnementaux et participer à la transition énergétique

Les chiffres:

30 %

L'augmentation de la dépense d'énergie rapportée au nombre d'habitants depuis 2005

47,5
€/habitant

Le budget énergie moyen des communes

35 %

Le poids des écoles dans la consommation d'énergie des bâtiments communaux

Enquête TNS-Sofres / Energie et patrimoine communal

Un dispositif sur mesure au service des communes

